

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 78

présenté par
M. Studer

ARTICLE 9 QUINQUIES

À l'alinéa 2, après le mot :

« mots : «, »,

insérer les mots :

« à ceux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.